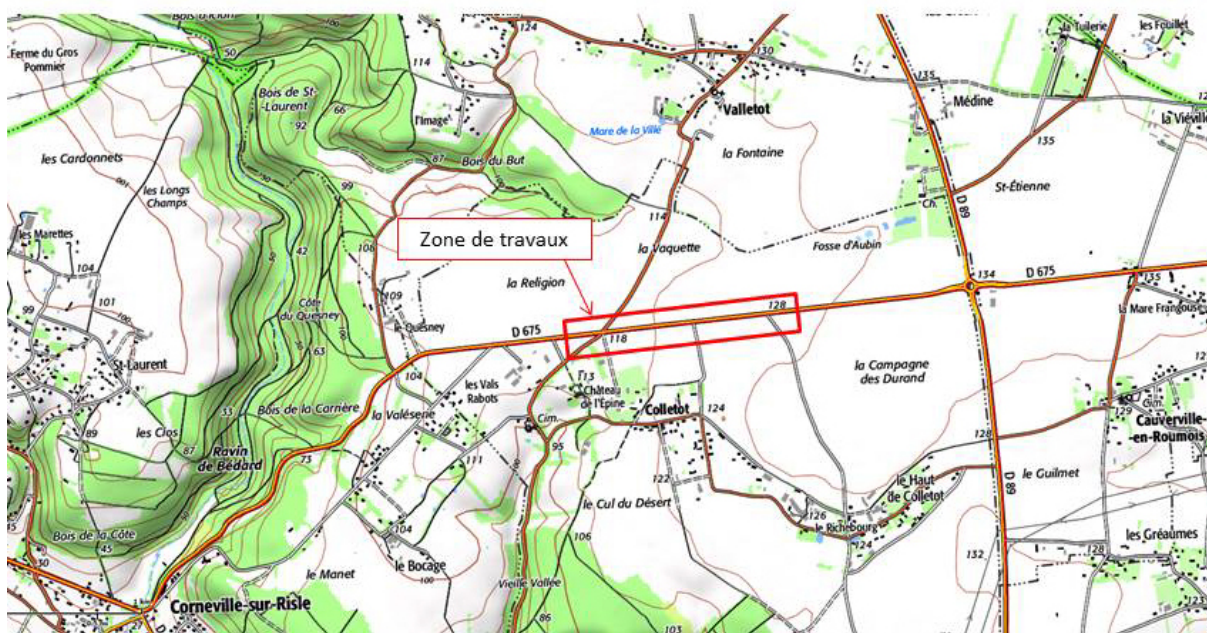


Aménagement de la côte de Corneville

Entre Pont-Audemer et Bourg Achard, le Département mène, depuis 2012 un important chantier routier sur la côte dite de Corneville. Le Département améliore et sécurise un tronçon de 2,5 km très fréquenté, notamment par les poids lourds, reliant Corneville-sur-Risle au croisement avec la RD 89.

Inscrit au contrat de plan Etat-Région, l'aménagement de la côte de Corneville, sur la RD 675, est un investissement de 10 millions d'euros financés à 72 % par le Département de l'Eure (maître d'ouvrage) et à 28 % par la Région Normandie. Avec un trafic de 5 600 véhicules par jour, dont 350 poids lourds, la RD 675 est un axe fortement emprunté et doté de nombreux croisements. Sécurité routière et confort de vie des habitants sont au cœur de ce grand chantier routier.

Aménagement d'un tourne-à-gauche RD675-VC18-VC101-VC43 Commune de Colletot



Avril 2017 : dernière phase de travaux

Plusieurs phases de travaux ont déjà été réalisées depuis 2012 pour rénover et sécuriser cette route départementale : construction de deux ouvrages d'art, rectification de certains virages, terre-plein central, clôture pour limiter le passage des animaux... Le chantier reprend en avril 2017 pour une dernière tranche sur la commune de Colletot. Elle consiste à aménager la partie haute de la côte de Corneville en construisant un tourne à gauche au niveau du croisement avec la voie communale VC 18 et en regroupant les différents carrefours.

Au total, sur le tronçon de 2,5 kilomètres de la côte de Corneville, dix carrefours accidentogènes auront été remplacés par deux aménagements sécurisés en tourne à gauche.

Une priorité : préserver de l'environnement

Ce chantier routier d'envergure a nécessité de modifier le site, notamment le cours du Bédard, ruisseau qui serpente dans la vallée, et le cheminement du GR 224 qui passe désormais sous la départementale. Pour préserver l'environnement et la biodiversité, le conseil départemental a réhabilité la côte de Corneville en respectant un cahier des charges précis, visant à réduire les impacts sur la qualité des eaux superficielles, la flore et la faune. Différents aménagements ont ainsi été réalisés :

- pour assurer la continuité du Bédard et la libre circulation des poissons migrateurs (chabot, lamproie, saumon...) ;
- pour favoriser la migration des poissons (puits de lumière) ;
- pour favoriser le retour de l'écrevisse à pattes blanches en réalisant une pente naturelle du ruisseau, favorable aux espèces migratrices (élimination de la chute d'eau auparavant en place) ;
- pour stabiliser les berges dans le respect des essences locales, en reconstituant la formation buissonnante et arborée originale ;
- pour la préservation des chauves-souris (niches) ;
- pour le traitement des eaux grâce à l'aménagement d'un bassin et d'un filtre à sable avant rejet dans le milieu naturel ;
- pour se prémunir de toute pollution accidentelle (fossé étanche).

/// Information aux usagers

Conseil départemental de l'Eure - Pôle Ingénierie

02.32.31.96.67

www.inforoute27.fr

LES TRAVAUX REALISES DEPUIS 2012

- aménagement du carrefour giratoire RD675-RD130
- rectification des virages les plus dangereux
- construction d'ouvrages d'art pour le cours d'eau "Le Bédard" et pour le chemin de grande randonnée (GR224)
- aménagement d'un tourne à gauche RD675-VC35
- mise en trois voies de la chaussée (deux voies montantes, une descendante)
- aménagements paysagers et recalibrage du ruisseau
- installation d'un clôture pour guider les animaux sauvages vers l'ouvrage de franchissement